

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE –
SEANCE DU VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018**

Le vendredi 14 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération s'est réuni en séance publique, à la Pépinière d'entreprises à Olonne sur Mer, à la suite de la convocation adressée le vendredi 7 SEPTEMBRE 2018.

Etaient présents :

Conseillers communautaires de la ville des SABLES D'OLONNE :

- **Didier GALLOT**
- *Loïc PERON*
- *Armel PECHEUL*
- *Annie COMPARAT*
- *Michel BAUDUIN*
- *Gérard MERCIER*
- *Catherine BROSSARD*

Conseillers communautaires de la ville du CHATEAU D'OLONNE :

- **Joël MERCIER**
- *Annick BILLON*
- *Jean-Pierre BOILEAU*
- *Philippe RATIER*
- *Gérard HECHT*
- *Chantal MEREL*
- *Mauricette MAUREL*
- *Isabelle DOAT*
- *Françoise REZEAU*

Conseillers communautaires de la ville d'OLONNE SUR MER :

- **Yannick MOREAU**
- *Lucette ROUSSEAU*
- *Alain BLANCHARD*
- *Frédéric BENELLI*
- *Christine DELPIERRE*
- *Sophie LOPEZ*
- *Michel YOU*
- *Nicole LANDRIEAU*
- *Didier JEGU*
- *Simon AVRIL*
- *Bernard MARCHAND*

Conseillers communautaires de la ville de SAINT MATHURIN :

- **Albert BOUARD**

Conseillers communautaires de la ville de SAINTE FOY :

- **Jean-Paul DUBREUIL**
- *Noël VERDON*

Etaient excusés :

- Brigitte TESSON, conseillère communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Didier GALLOT
- Frédéric CHENECHAUD, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Loïc PERON
- Pascale BALLE, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Michel BAUDUIN
- Lionel PARISET, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Armel PECHEUL
- Gérard MONGELLAZ, conseillère communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Annie COMPARAT
- Brigitte GAUVIN, conseillère communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Jean-Paul DUBREUIL
- Jean-Pierre CHAPALAIN, conseiller communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Mauricette MAUREL
- Bernard CODET, conseiller communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Jean-Pierre BOILEAU
- Anthony PITALIER, conseiller communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Gérard MERCIER
- Annick TRAMECON, conseillère communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Joël MERCIER
- Florence PINEAU, conseillère communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Yannick MOREAU
- Nathalie SILARI, conseillère communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Christine DELPIERRE
- **Fabrice CHABOT**, conseiller communautaire de l'Ile d'Olonne
- Francis BOSSARD, conseiller communautaire de l'Ile d'Olonne
- Stéphane VIOLLEAU, conseiller communautaire de l'Ile d'Olonne,
- Patrice AUVINET, conseiller communautaire de Saint Mathurin, donne pouvoir à Albert BOUARD
- **Alain TAUPIN**, conseiller communautaire de Vairé,
- Yvon ALLO, conseiller communautaire de Vairé

Madame Sophie LOPEZ est désignée secrétaire de séance

FINANCES

- 144. Attribution d'un fonds de concours investissement : commune de Saint Mathurin et Sainte Foy
- 145. TEOM : exonérations 2019
- 146. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et fixation des attributions de compensations

PERSONNEL

- 147. Protection sociale des agents : contrat de prévoyance
- 148. Protection sociale des agents : mise en œuvre du dispositif de labellisation en mutuelle santé et participation employeur pour le contrat de prévoyance et la mutuelle santé

SPORT

- 149. Participation aux grands évènements 2019
- 150. Demande de subvention 2018 TVEC
- 151. Avenir du Pôle équestre à Sainte Foy

SANTE SOLIDARITE CIAS

- 152. Service prévention auprès des séniors : grille tarifaire

URBANISME

- 153. ZAD Vannerie acquisition foncière Crochet
- 154. ZAD Vannerie cession d'une emprise de la parcelle ZA 18
- 155. ZAD Vannerie : fixation du loyer pour une maison d'habitation
- 156. Centre Numérimmer : avenants
- 157. Adile : désignation des représentants du Conseil d'Administration
- 158. Adile : mise en place d'un observatoire des loyers

- 159. PLU des Sables d'Olonne avis sur le projet de modification simplifiée
- 160. PLU de Saint Mathurin avis sur le projet de modification
- 161. Engagement étude gisement foncier
- 162. Orange implantation antenne relai à Sainte Foy

ENVIRONNEMENT

- 163. Sentier du Noroit acquisition foncière

DECHETS

- 164. Collecte des déchets ménagers : signature du mraché public

ASSAINISSEMENT VOIRIE RESEAUX

- 165. Rapport du Président sur le prix et la qualité du service public assainissement (RPQS)
- 166. Rapport du délégataire du service assainissement – exercice 2017
- 167. Récupération d'une partie de la taxe d'aménagement : convention avec Olonne sur Mer

ECONOMIE

- 168. Pays de la Loire Commerce Artisanat : boulangerie pâtisserie SNC Chestier Launay à Saint Mathurin
- 169. Nouvelle redevance occupation domaine public port Olona
- 170. Subventions école des formations maritimes

TOURISME

- 171. Taxe de séjour 2019 : ajustement sur les tarifs et les modalités de perception

* * *

1.1 – Montant de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2019

Tarifs par personne et par nuitée			
Catégories d'hébergements	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2019	Taxe additionnelle départementale	Total à facturer
Palaces	2.00€	0.20€	2.20€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1.50€	0.15€	1.65€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1.10€	0.11€	1.21€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.00€	0.10€	1.10€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.80€	0.08€	0.88€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.56€	0.06€	0.62€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0.55€	0.06€	0.61€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€	0.02€	0.22€

Au regard du présent exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'établir à compter du 1^{er} janvier 2019 et dans les conditions fixées par la présente délibération, la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération des Sables d'Olonne,**
- **De collecter la taxe additionnelle Départementale fixée par le Conseil Départemental correspondant à 10% du montant de la taxe de séjour et d'en reverser le produit au Département,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant ayant reçu délégation à prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de ce dossier,**
- **De charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques par l'application OCSITAN.**

145. ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT
COMMUNES DE SAINT MATHURIN ET SAINTE-FOY

Commune	2017			2018			2019			2020		
	DSC (1)	FDC (2)	Total	DSC (1)	FDC (2)	Total	DSC (1)	FDC (2)	Total	DSC (1)	FDC (2)	Total
Les Sables d'Olonne	678 177	0	678 177	508 633	0	508 633	254 316	49 434	303 750	0	243 204	243 204
Olonne sur Mer	381 717	0	381 717	286 288	0	286 288	143 144	0	143 144	0	108 091	108 091
Château d'Olonne	408 703	0	408 703	306 528	0	306 528	153 264	0	153 264	0	108 091	108 091
Ile d'Olonne	52 026	20 671	72 697	39 019	20 070	59 090	19 510	25 972	45 482	0	38 091	38 091
Ste Foy	32 182	33 494	65 676	24 136	29 246	53 383	12 068	29 021	41 089	0	34 412	34 412
Vairé	27 163	36 241	63 404	20 372	31 164	51 536	10 186	29 482	39 668	0	33 222	33 222
St Mathurin	35 548	31 038	66 586	26 661	27 462	54 122	13 330	28 328	41 659	0	34 889	34 889
total	1 615 516	121 445	1 736 961	1 211 637	107 942	1 319 579	605 819	162 238	768 056	0	600 000	600 000
	(1) DSC : Dotation de Solidarité Communautaire											
	(2) FDC : Fonds de Concours											

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De notifier l'accord du versement du fond de concours à la commune de Sainte Foy pour 33 494 € et à la Commune de Saint Mathurin pour 58 500 €, selon les termes du règlement 2017 – 2020 de la convention de fonds de concours établie entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à engager et signer toutes actions ou documents s'y référant.**

146. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : EXONERATION FACULTATIVES 2019

Après avoir pris connaissance des zones pour lesquelles la collecte des déchets ménagers n'est pas assurée par l'Agglomération des Sables d'Olonne », le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la liste annuelle des entreprises bénéficiant d'une exonération facultative pour l'année 2019.

Arrivée d'Alain TAUPIN et d'Yvon ALLO

147. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES
CHARGES TRANSFEREES ET FIXATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION

Attributions de compensation 2018	Les Sables d'Olonne	Olonne sur Mer	Château d'Olonne	Ile d'Olonne	Ste-Foy	Vairé	St-Mathurin	Total
AC Fiscales								
- TEOM (depuis 2003)	137 661,79	3 040,57	57 886,62					198 588,98
- TPU (depuis 2001)	1 464 961,86	1 182 384,04	761 994,16				37 015,00	3 446 355,06
Ss-Total AC Fiscales antérieures	1 602 623,65	1 185 424,61	819 880,78	0,00	0,00	0,00	37 015,00	3 644 944,04
AC Fiscales 2017								
- CFE				33 410,95	45 623,75	57 136,24		136 170,94
- CVAE				16 596,00	11 353,00	22 466,00		50 415,00
- TASCUM				3 378,00		8 481,00		11 859,00
- IFR				7 137,00	3 008,00	12 914,00		23 059,00
- TAFNB				4 217,00	6 358,00	1 990,00		12 565,00
- TH 1991				10 100,97	5 472,62	7 799,45		23 373,04
- TH Département				264 365,80	187 013,00	132 950,50		584 329,30
Ss-Total AC Fiscales 2017	0,00	0,00	0,00	339 205,72	258 828,37	243 737,19	0,00	841 771,28
AC Les Crèches (depuis 2006)	-114 745,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-114 745,80
AC Transfert de Charges à p. 01/01/2017								
Voiries des ZA	-1 553,25	-14 806,86	-36 507,13	-1 733,10	-577,92	-1 938,00		-57 116,26
Voiries rétrocédées car non définies d'intérêt communautaires				11 980,20	2 883,94	21 829,22	18 358,98	55 052,34
Sentiers pédestres, équestres, cyclables		-51 133,90	-23 226,00					-74 359,90
Aire d'accueil des gens du voyage	2 388,32	-7 578,22	6 591,17					1 401,27
Lutte contre les nuisibles	-17 698,80	-18 119,26	-9 111,34	-5 581,91	-2 955,59	-7 726,74	-226,24	-61 419,88
Subvention ADMR							940,00	940,00
Subvention aux Associations	0,00	-6 000,00	0,00					-6 000,00
Tourisme	-311 020,00	19 028,74	-3 553,57					-295 544,83
Taxe de séjour	0,00	0,00	0,00					0,00
Port de Plaisance	247 088,39							247 088,39
Centre équestre					-28 122,01			-28 122,01
Piste de la Rudelière	39 373,62							39 373,62
Aérodrome de La Lande	-13 189,30							-13 189,30
Transport scolaire pour l'app. De la natation				1 207,00	1 344,00	1 958,00	2 652,50	7 161,50
Adhésion à la mission locale	-11 000,25	-16 143,36	-14 723,10	-2 897,21	-2 026,29	-1 683,08	-2 283,96	-50 757,25
Adhésion à la mission locale				2 688,50	1 827,80	1 525,70	2 105,20	8 147,20
Contribution au contingent incendie (N-1) pr	-544 169,00	-194 528,00	-248 575,00	-22 447,00	-12 407,00	-12 074,00	-12 013,00	-1 046 213,00
Contribution au contingent incendie							11 917,46	11 917,46
Informatique et télécom (fonctionnement/antivirus, maintenance applications et copieurs, abonnements ADSL et GSM, liaison V							2 600,00	2 600,00
Bibliothèques							8 520,29	8 520,29
SM de la Prévention Routière (0,98 € x pop DGF)				2 926,28	1 922,76	1 676,88	2 132,48	8 658,40
Identité visuelle	0,00	0,00	0,00					0,00
Nettoyage déchets au pied des bornes de PAV				-5 618,34	-4 013,10	-3 210,48		-12 841,92
Gemapi	-44 562,07	-82 766,43	-13 737,60	-35 216,77		-2 894,59		-179 177,46
Service Lappelexpert		-2 750,00	-2 750,00					-5 500,00
Ss-Total AC Transf. De Chg	-654 342,34	-374 797,29	-345 592,57	-54 692,35	-42 123,41	-2 537,09	34 703,71	-1 439 381,34
Service Commun Informatique à p. 2017					-4 225,05	-6 786,76	-5 432,28	
Total Services Communs prévisionnels sur AC	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 225,05	-6 786,76	-5 432,28	-16 444,09
TOTAL AC	833 535,51	810 627,32	474 288,21	284 513,37	212 479,91	234 413,34	66 286,43	2 916 144,09

Cette évaluation tient compte des :

1. Révision proposées en 2018 :

Comme délibéré en 2017, suite au rapport de la CLECT de 2017, la CLECT rappelle que les conseils ont délibéré en 2017 les principes suivants :

- Annuler les effets sur les AC des transferts « identité visuelle » (fin du

programme) et taxe de séjour (transfert de la recette effectif au 1er janvier 2018)
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le rapport de la CLECT ;**
- **De valider le montant des attributions de compensation 2018 conformément au tableau ci-dessus.**

148. PROTECTION SOCIALE DES AGENTS : CONTRAT DE PREVOYANCE

2Garantie	Couverture à 90 % du Salaire net de l'agent	
Base de cotisation	Option 1 : Sur Traitement brut indiciaire	Option 2 : Sur TBI + NBI + RI
Décès – IAD (1)	90%	90%
Perte de retraite	90%	90%
Incapacité Temporaire Totale de Travail : En relais des obligations statutaires	90%	90%
Invalidité	90%	90%

(1) Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le contrat avec COLLECTEAM- ALLIANZ aux conditions énoncées ci-dessus et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment la convention de participation avec COLLECTEAM ALLIANZ.**

➤ **D'affirmer sa volonté de convergence avec la politique mise en œuvre pour la protection sociale des personnels de la nouvelle ville des Sables d'Olonne, à compter du 01/01/2019 ;**

➤ **De décider de confirmer le soutien de la collectivité :**

- ✓ **En validant l'évolution du montant de la participation employeur à compter du 01/01/2019 : montant porté de 10 à 25 euros net par agent et par mois pour une adhésion au contrat de prévoyance de la collectivité et/ou à une adhésion à une complémentaire santé labellisée. Cette participation sera versée dans la limite des frais réels d'adhésion, sur présentation de justificatifs ;**
- ✓ **En validant l'évolution du montant de la participation employeur à compter du 01/01/2020 : montant porté de 25 à 50 euros net par agent et par mois pour une adhésion au contrat de prévoyance de la collectivité et/ou à une adhésion à une complémentaire santé**

labellisée. Cette participation sera versée dans la limite des frais réels d'adhésion, sur présentation de justificatifs. Il est précisé que le montant de cette participation nette de toute cotisation de sécurité sociale sera versé sur la base d'un emploi à temps complet. Aussi cette participation sera réduite au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet

- **De donner délégation à Monsieur le Président, ou à son représentant ayant reçu délégation, de mener à bien ce dossier de renouvellement du contrat de Prévoyance,**
- **De prévoir aux budgets 2019 et 2020 les crédits nécessaires à ces participations financières.**

Arrivée de Brigitte TESSON

<p>149. PROTECTION SOCIALE DES AGENTS MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE LABELLISATION EN MUTUELLE SANTE PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LE CONTRAT DE PREVOYANCE ET LA MUTUELLE SANTE</p>

Afin de mettre en œuvre ce dossier à échéance du 1 janvier 2019, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **D'affirmer sa volonté de convergence avec la politique mise en œuvre pour la protection sociale des personnels de la nouvelle ville des Sables d'Olonne, à compter du 01/01/2019 ;**

➤ **De décider d'étendre le soutien de la collectivité à la complémentaire santé en plus de la prévoyance :**

- ✓ **En validant le principe de la mise en place de la labellisation en complémentaire santé à compter du 1 janvier 2019, ceci avec la mise en place d'une participation financière employeur ;**
 - ✓ **En validant l'évolution du montant de la participation employeur à compter du 01/01/2019 : montant porté de 10 à 25 euros net par agent et par mois pour une adhésion au contrat de prévoyance de la collectivité et/ou à une adhésion à une complémentaire santé labellisée. Cette participation sera versée dans la limite des frais réels d'adhésion, sur présentation de justificatifs ;**
 - ✓ **En validant l'évolution du montant de la participation employeur à compter du 01/01/2020 : montant porté de 25 à 50 euros net par agent et par mois pour une adhésion au contrat de prévoyance de la collectivité et/ou à une adhésion à une complémentaire santé labellisée. Cette participation sera versée dans la limite des frais réels d'adhésion, sur présentation de justificatifs. Il est précisé que le montant de cette participation nette de toute cotisation de sécurité sociale sera versé sur la base d'un emploi à temps complet. Aussi cette participation sera réduite au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet.**
- **De donner délégation à Monsieur le Président, ou à son représentant ayant reçu délégation, de mener à bien ce dossier de mise en place de la labellisation en complémentaire santé,**
 - **De prévoir aux budgets 2019 et 2020 les crédits nécessaires à ces participations financières.**

150. PARTICIPATION AUX GRANDS EVENEMENTS 2019

Vu les statuts des Sables d'Olonne Agglomération,

Organisateur	Nom de la manifestation	Date de l'évènement	Subvention Années antérieures	Demande LSO 2019	Demande LSOA 2019	Proposit LSOA 2019
Course croisière EDHEC	51 ^{ème} Course de l'EDHEC	du 5 au 13 avril	-	20 000 €	20 000 €	20 000 €
La Guilde	Festival International du film de mer	2, 3 et 4 mai	-	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Vendée Cœur	Vendée Cœur	21, 22 et 23 juin	25 000 € En 2017	-	30 000 €	25 000 €
Total				40 000 €	70 000 €	65 000 €

Ironman 2019 - 2022

Les participations publiques sollicitées pour l'accueil de cet évènement s'élèvent à 200 000 € HT par an réparties à part égales entre les 4 collectivités suivantes : ville des Sables d'Olonne, Les Sables d'Olonne Agglomération, le Département et la Région, soit un budget annuel de 50 000 € HT/an par collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) de valider la proposition de subventionnement et le principe de financement des événements tel que présentés ci-dessus.

Départ de Didier GALLOT
Arrivée de Fabrice CHABOT

151. DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE : TVEC 85

L'effort financier demandé au TVEC85 est de plus en plus exigeant, au vu notamment du niveau national atteint par les équipes. C'est pourquoi, il est proposé que l'agglomération des Sables d'Olonne soutienne le développement des événements du TVEC85, dont le rayonnement contribue à la valorisation du territoire et à l'identité sportive de la destination. Dans cet objectif il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € en 2018 au TVEC85.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU, Gérard MERCIER, Anthony PITALIER et Simon AVRIL) de valider la proposition de soutien financier exceptionnel au profit du TVEC85, telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU, Fabrice CHABOT et Simon AVRIL) de :

- **Fixer le montant annuel du fermage du Centre équestre à 15 000 € HT, actualisé chaque année en fonction de l'indice national des fermages,**
- **Déléguer à Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation la signature d'un bail rural d'une durée de 9 ans avec un nouveau preneur du Centre équestre et tout document annexe s'y rapportant, aux conditions exposées ci-dessus.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU, Fabrice CHABOT et Simon AVRIL) :

- **De mettre fin à la régie du pôle équestre évènementiel à la suite du constat de la suppression du service public, le 31 octobre 2018, sous réserve de la signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public, pour une prise d'effet à partir du 1^{er} novembre 2018**
- **D'approuver le principe d'une gestion du domaine public du pôle équestre évènementiel sous la forme d'une autorisation d'occupation temporaire, étant précisé qu'aucune obligation de service public ne pourra être imposée au bénéficiaire,**
- **De fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 25 000 € HT par an, révisable chaque année sur une durée de 9 ans. Il est précisé qu'en fonction des offres reçues, l'AOT pourra être délivrée à droit réels,**
- **De déléguer à Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, la signature et l'exécution de la convention d'occupation du domaine public avec le bénéficiaire qui sera retenu à l'issue de la procédure de sélection préalable.**

Départ d'Isabelle DOAT

Tarifs des actions

Dénomination	Montant TTC par personne	Nombre de place/atelier
Atelier de gym adaptée Feldenkrais (<i>cycle de 10 séances</i>)	10 €	20 places
Atelier sécurité routière (<i>cycle de 4 séances</i>)	10 €	20 places
Sorties culturelles des « Rendez-vous seniors » <i>Dispositif pour les personnes isolées repérées par les services sociaux et d'aide à domicile</i>		15 places/sorties
Cinéma – Visite au musée	3 €	
Spectacles, théâtre	5 €	
Sortie exceptionnelle de fin d'année	10 €	
Sorties/animations ponctuelles	5 €	20 places

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la proposition de grille tarifaire pour les actions proposées par le service prévention seniors, telle que présentée ci-dessus.

155. ZAD LA VANNERIE – ACQUISITION FONCIERE CROCHET

Vendeur	Réf cad.	Superficie (m ²)	Prix HT net vendeur
Consorts CROCHET	F 460 Olonne sur Mer	2 670	30 438 € <i>Toutes indemnités incluses</i>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU et Simon AVRIL) de se prononcer favorablement sur l'acquisition de ce terrain dans les conditions précitées.

156. VANNERIE CESSION FONCIERE – PARTIE DE LA PARCELLE ZA 18

Vendeur	Réf cad.	Superficie (m ²)	Zone PLU	Prix net vendeur
Les Sables d'Olonne Agglomération	ZA 18 Château d'Olonne	131	2AUv	1 550 € Toutes indemnités incluses

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) de se prononcer favorablement sur cette vente amiable de 131 m² au profit de Mme SOLER pour un montant de 1 550 € HT net vendeur.

157. LA VANNERIE – FIXATION DU MONTANT D'UN LOYER POUR UNE HABITATION

Compte tenu du caractère temporaire de cette occupation (le contrat de location arrivera à échéance le 16/06/2019) dans l'attente de la réalisation de la ZAC 1 de la Vannerie, il est proposé de diminuer le loyer de 10% (préconisation orale de France Domaines). Cette proposition correspond à un loyer de 531 € / mois et ne pourra être perçu qu'à compter de Septembre 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le montant du loyer à 531 € par mois pour l'habitation occupée par M. BOULET et Mme GUILBAUD et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

158. CONSTRUCTION DU CENTRE NUMERIMER

Lot	Entreprises	Montant initial € HT	Avenant € HT	Montant € HT	variation	
1	VRD ESPACES VERTS	COLAS	129 924,78	+13 814,12	143 738,90	+10,6%
2	GROS OEUVRE	MCBAT	291 353,84		291 353,84	
3	ETANCHEITE MULTICOUCHE ELASTOMERE	Etanchéité du SudOuest	29 770,81		29 770,81	
4	ITE – BARDAGE BOIS	COUDRONNIE RE	167 948,34		167 948,34	

5	MENUISERIE EXTERIEURE MIXTE BOIS/ALUMINIUM	J BONNET	190 858,50		190 858,50	
6	OSSATURE METALLIQUE - SERRURERIE	SOCOM	80 434,94		80 434,94	
7	CLOISONS SECHES - FAUX PLAFONDS	LILIAN	49 999,36	+ 1 351,36	51 350,72	+2,8%
8	MENUISERIES INTERIEURES	MCPA	42 455,96		42 455,96	
9	MURS MOBILES	ALGAFLEX	36 095,00		36 095,00	
10	CARRELAGE - FAIENCE	BARBEAU	29 985,81	- 10 793,45	18 414,73	-36%
11	PEINTURES	EVPR	39 924,19		39 924,19	
12	SOLS SOUPLES	VINET	28 000,00		28 000,00	
13	APPAREIL ELEVATEUR	ORONA	27 500,00		27 500,00	
14	NETTOYAGE	NIL	3 906,72		3 906,72	
15	PLOMBERIE SANITAIRE	VENDEE FLUIDES ENERGIE	28 000,00		28 000,00	
16	CHAUFFAGE - VENTILATION	AJS CLIMATIC	95 000,00		95 000,00	
17	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	SNGE	118 500,00	+ 4 287,69	122 787,69	
		TOTAL GENERAL HT	1 389 658,25	+7 882,09	1 397 540,34	+0,57%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) de se prononcer favorablement sur ces avenants au marché de travaux et à autoriser le Président à signer lesdits avenants.

159. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADILE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU et Simon AVRIL) de désigner Monsieur Armel PECHEUL en qualité de membre titulaire et de Madame Lucette ROUSSEAU en qualité de membre suppléant pour représenter les Sables d'Olonne Agglomération au Conseil d'Administration de l'ADILE 85.

160. CONVENTION AVEC L'ADILE 85 POUR
LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DES LOYERS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver la convention avec l'ADILE pour la mise en place de l'observatoire des loyers,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer ladite convention et tout acte y afférent.**

161. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme de la Ville des Sables d'Olonne.

162. MODIFICATION DU PLU DE SAINT MATHURIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de modification du Plan Local d'urbanisme de la Ville de Saint Mathurin.

164. ORANGE :
IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR LA COMMUNE DE SAINTE FOY

Aussi, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'émettre un accord de principe dans l'hypothèse où Orange confirmerait son implantation ;**
- **De fixer le montant forfaitaire du loyer à 2 500 € HT/an.**

165. SENTIER DU NOROIT – ACQUISITION FONCIERE

Vendeur	Réf cad.	Superficie (m²)	Prix HT net vendeur
PINARD Cécile	BM 109 Les Sables d'Olonne	20	200€ +2997€HT correspondant à : dépose et pose d'une clôture sur 26ml en panneaux rigides d'une hauteur de 1,50m et d'un portillon +frais de bornage

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'acquisition de cette bande de terrain et sur l'aménagement d'une clôture aux conditions fixées ci-dessus.

166. COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :
SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

Le contrat actuel de collecte des déchets ménagers arrive à échéance le 31 décembre 2018. Le montant du marché est donc le suivant :

Total annuel de la tranche ferme	1 990 744,91 € HT
Total annuel de la Tranche optionnelle 1	25 595,04 € HT
Total annuel de la Tranche optionnelle 2	8 431,32 € HT
Montant annuel total du marché	2 024 771,27 € HT

Pour information, le montant 2017 de la collecte des déchets ménagers par Urbaser était de 2 102 263,80 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le marché avec la Société URBASER, aux conditions énoncées ci-dessus.

167. RAPPORTS 2017 DU DELEGATAIRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2017 du délégataire du Service Assainissement.

168. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
ASSAINISSEMENT EXERCICE 2017

Considérant l'avis de la Commission Consultative du 13 septembre 2018, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) d'émettre un avis favorable au rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement pour l'exercice 2017.

Le rapport est joint au dossier.

169. REVERSEMENT DE LA PARTIE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERÇUE POUR LE PROJET IMMOBILIER SITUÉ 104 BIS AVENUE DE GAULLE A OLLONNE SUR MER RELATIVE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ENTRE LA COMMUNE D'OLLONNE SUR MER ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SABLES D'OLLONNE AGGLOMERATION

Aussi, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer, avec la Commune d'Olonne-sur-Mer, la convention de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement correspondant au montant des travaux de desserte en assainissement du projet immobilier situé 104 bis Avenue Charles de Gaulle à Olonne sur Mer estimé à un montant maximum de 14 007,95 € HT.

170. PAYS DE LA LOIRE COMMERCE-ARTISANAT (PLCA)
BOULANGERIE-PÂTISSERIE SNC CHESTIER LAUNAY A SAINT-MATHURIN

Par conséquent, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à :

- **Signer la convention tripartite ci-annexée avec la région Pays de la Loire et l'entreprise SNC Chestier Launay ;**
- **Verser la subvention d'un montant de 116 euros au bénéficiaire, la SNC Chestier-Launay.**

171. NOUVELLE REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PORT OLONA

Préalablement au lancement de cette procédure de publicité et, le cas échéant de sélection préalable pour l'attribution d'une AOT, pouvant éventuellement, après accord de l'Etat, être délivrée à droits réels pour une durée de 10 ans portant sur une surface de 296 m², le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Simon AVRIL et vote contre de Nicole LANDRIEU) de fixer le tarif à 5 € HT/m²/an.

172. SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « ECOLE DES FORMATIONS MARITIMES DU LITTORAL VENDEEN »

Ladite convention d'objectifs étant arrivée à échéance, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer une convention d'objectifs avec l'association « école des formations maritimes du littoral vendéen » pour une durée de 1 an avec possibilité de reconduction tacite au maximum 2 fois et prévoyant le versement d'une subvention à hauteur de 52 150 € TTC/ an.